

Délibération 2024 / 12-02

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Didier LASSECHERE, Jean-Jacques BORD, Maurice BESSE, Arnaud PICOUT, Anthony BUYS, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mme France-Noëlle GIMENEZ.

Étaient absents excusés : Mme Mireille RECONDU (procuration Jean-François CHAMPEAU).

Étaient absents : Mr Jacques FAURE

Secrétaire de séance : Mme France-Noëlle GIMENEZ

* * * * *

BUDGET FORET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
Virement de crédits

- **Vu** les inscriptions au budget primitif 2024 du budget forêt,
- **Considérant** l'insuffisance de crédits du budget forêt en section de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de procéder au virement de crédits au budget forêt 2024 :

FONCTIONNEMENT (Virement de crédits) :

D : 60633 Fournitures de voirie	-	5.00 €
D : 65888 Autres	+	5.00€

INVESTISSEMENT (Virement de crédits) :

D : 231 Immobilisations corporelles en cours	-	17 000.00 €
D : 2157 Matériel et outillage technique	+	17 000.00€

- **charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 12 décembre 2024.

Le Maire,

Raymond RABETEAU

